La Journée Sportive

CYCLISME

Grande Course Internationale de Wignehies

C'est dimanche dernier que s'est courue à l'occasion de la Fête Communale la Grande Internationale de Wignehies sur un parcours de 100 kilomètres

Ce grand évent sportif était attendu avec impatience par tous les sportsmen du Nord. Toutes les principales marques participèrent à cette course ce qui donna un attrait particulier à cette épreuve.

Au départ, on remarque toutes les fines pédales de la région. La course fut menée à vive allure sur tout le parcours et ce fut un groupe compact de coureurs qui arriva au but.

Les coureurs Debuschère et Dossche sur **Cycles OLGA-W. RUSSELL,** prirent les seconde et troisième places.

Les Cycles OLGA sont en vente chez :
M. POLLART, Cycles à Masny.
M. VALLIEN, Cycles, rue de Paris, Cambrai.
Usine à SAINT-AMAND (Nord).

LA COURSE TOURCOING-DUNKERQUE

Nous rappelons que c'est le 6 juillet que se disputera la course Tourcoing-Dunkerque avec plus de 5.000 francs de prix en espèces. Cette épreuve est appelée à très grand succès et de toute part arrivent au siège du Vélo Club Tourquennois des demandes de renseignements concernant cette course.

Nous avons déjà donné la liste des prix, nous donnons aujourd'hui l'itinéraire complet afin que les coureurs puissent le reconnaître.

Tourcoing, Mouvaux, gravier de Bonques, Linselles Quesnoy-sur-Deûle, La Croix au Bois, Pérenchies, La Prévoté, Houplines, Armentières, virer à gauche à l'octroi prendre la Grand' Route de Lille à Dunkerque, Nieppe, Bailleul, Cassel à la place virer à droite et immédiatement passer sous la voute Wormoudth, Bergues prendre la route d'Hondschoote qui longe le canal au pont de Nenties Mouton suivre la route de Téteghem pour arriver à Dunkerque à la Porte de Furnes. (20 minutes de neutralisation). Le retour s'effectuera par la porte de Bergues. A Bergues, reprendre le même itinéraire qu'à l'aller jusque Houplines. Bifurquer ensuite à gauche, route de Frelinghien, Comines, Wervicq, Bousbecques, Halluin, Mont d'Halluin, Neuville et arrivée rue de Gand au terrain de l'Union Sportive Tourquennoise.

Nous rappelons que la clôture des engagements aura lieu le 3 juillet (engagements 4 fr. au siège du V.C.T., 43, rue d'Anvers à Tourcoing.

LE CIRCUIT DES QUATRE VILLES

C'est le 13 Juillet prochain que le Cyclo Club Douaisien organise, avec le concours de MM. Broquet et Goulois, sous les auspices de la Municipalité et de la Commission des Fêtes publiques, une Grande Course Cycliste, dite Circuit des Quatre Villes : Douai, Valenciennes, Cambrai, Arras et Douai, soit 110 kilomètres.

Cette épreuve, dotée de 3.000 francs de prix et primes spéciales aux 4e catégorie et débutants avec cumul au classement général, est réservée à tous coureurs de l'U.V.F. de 3e, 4e catégories et débutants.

Les opérations du contrôle s'ouvriront le dimanche 13 juillet, à 11 heures pour la distribution des dossards ; à 12 h., le contrôle sera fermé après un appel provisoire sur la Grand' Place. Les coureurs précédés de la voiture officielle, se rendront en groupe par la rue de Paris. Place l'Hôtiller, où aura lieu le départ officiel, à 13 heures très précises.

LES ENGAGEMENTS

Les engagements seront clos le vendredi 11 juillet à midi. Passé cette date, toute demande d'inscription sera refusée. Les engagements (4 francs) sont reçus par M. Georges Alida, 3 rue de la Mairie à Douai.

Renseignements à donner : numéro de licence, catégorie, société, marque du vélo.

N.-B. — Par suite de grands travaux effectués à l'entrée e Valenciennes, le padrcours est modifié comme suit : Douai, Denain, Cambrai, Arras, Douai. Nous donnerons prochainement l'itinéraire détaillé.

CIRCUIT DE WAZIERS

Il est trappelé aux coureurs que c'est dimanche 29 juin que se disputera le Circuit de Waziers à couvrir 8 fois réservé aux coureurs licencés de l'U.V.F., 4e catégore de l'arrondissement de Douai et débutants du Nord et du Pas-de-Calais. 10 prix dont 75 fr. au 1er et 60 fr. au 2e. Un grand nombre de primes sera à disputer entre tous les tours, les coureurs pourront en prendre connaissance avant le départ.

Engagements (3 francs) chez M. Lorieux, Place Jean Jaurès à Waziers. Départ à 15 heures

LE CIRCUIT AMANDINOIS

Les organisateurs de course annuelle rappellent aux intéressés que la course qui emporta l'année dernière un si gros succès, se courra le 7 juillet prochain, en plus de 2.000 francs de prix déjà annoncés, des primes seront disputées sur tout le parcours. Le réglement de la course est envoyé gratuitement à tous les coureurs qui en feront la demande. Ecrire Etienne Descarpentries, 23, Grand'Place, St-Amand.

FOOTBALL-ASSOCIATION

A.S.P.T.T.

Dimanche 29 Juin, A.S.P.T.T., entraînement à 8 heures, au vestiaire Porte de Valenciennes. 14 heures, Interclubs de l'I.C.A.M.

COUPE MARTIAL BUCHET

Lundi 23 juin, a eu lieu à la Maison du Personnel des Mines d'Ostricourt, la remise de cette Coupe brillamment gagnée par l'Excelsior Club de Tourcoing.

Le club vainqueur venu en assez grand nombre pour assister à cette petite cérémonie, était accompagnée de M. Vandebeulque, représentant de la Ligue du Nord.

M. Buchet, Président d'Honneur de l'A.S.S.B. félicita chaleureusement l'E.C.T. non seulement au sujet de l'attribution du Challenge, mais aussi pour les nombreux succès remportés au cours de la saison et M. Weber répondit au nom de son Club par quelques mots aimables.

La réunion toute intime, au cours de laquelle on trinqua à la prospérité des deux Sociétés, se termina dans une franche cordialité.

Sont à féliciter également l'I.C.A.M. et Novo club Lommois qui au cours de ce challenge ont réussi à battre l'A.S.S.B. Les autres clubs participant au dit challenge durent s'incliner devant l'équipe locale.

HIPPISME

COURSES DU BOIS DE ULOGNE

Première Course. — 1. Prince Metton (J. Winkfield), g. 57.0, p. 22.50 ; 2. Pruscambille (F. Hervé) p. 39.00 ; 3. Le Revoir (G. Bartholomew), p. 19.50.

Deuxième Course. — 1. Dulzura (J. Jennings), g. 27.00, p. 13.00 ; 2. Sea Queen (R. Ferré), p. 36.00 ; 3. Déchaumeuse (A. Sharpe), p. 15.00.

Troisième Course. — 1. Prince d'Orange (H. F. O. Neil), g. 61.00, p. 30.00 ; 2. Rabican (M. Mac Gée), p. 28.00.

Quatrième Course. — 1. Créditable (D. Torterele), g. 29.00, p. 15.00 ; 2. Perle Noir (M. Allegrand), p. 45.00 ; 3. Winnaretta (M. Mac Gée), p. 14.00.

Cinquième Course. — 1. Bricolier (A. Sharpe), g. 81.50, p. 37.50 ; 2. Bangor (M. Mac Gée), p. 51.50 ; 3. Sagamore (Ferré), p. 26.50.

Sixième Course. — 1. Le Balayeur (V. Vatard), g. 91.00, p. 28.00 ; 2. Rogistan (J. Faucon), p. 35.50 ; 3. Maupassant (G. Garner), p. 17.50.

LE RÉVEIL DU CINÉMA

La 8me Femme de Barbe Bleue

(avec Gloria Swanson) *(Edition Paramount)*

SADA COWAN et Gloria SWANSON

En Amérique épouser un homme riche est une excellente spéculation, puisqu'au cas de divorce le mari doit faire une pension à sa femme. Mais notre héroïne s'est donné la tâche de retenir, près d'elle ce don Juan qui a déjà divorcé sept fois. Ce scénario tiré des mœurs américaines par M. Savoir, l'écrivain français bien connu, a déjà tri aphé sur une scène parisienne et grâce à la PARAMOUNT, «La 8e femme de Barbe-Bleue » connaîtra les triomphes de l'écran.

Les lois de l'hospitalité

FILM LŒW-METRO

(avec « Frigo » *(Edition Gaumont)*

BISTER KEATON, DANS LE PERSONNAGE DE « FRIGO » QU'IL A CREE

Bister Keaton est un artiste remarquable, dont la fantaisie fait la joie de tous les amateurs du Cinéma. C'est à l'heure actuelle, un des meilleurs comiques de l'écran, aussi sa vogue est-elle immense. GAUMONT s'est assuré l'exclusivité de ces amusants films qui seront projetés dans tous les bons cinémas de la région.

Les Aventures de Ruth

GRAND CINE-ROMAN EN 8 EPISODES

(avec Ruth Roland)

(Exclusivité Pathé-Consortium)

La carrière triomphale de « LES AVENTURES DE RUTH », se poursuit à la Salle Marivaux et dans toutes les Salles PATHE de province. Ce film sensationnel attire chaque soir une foule considérable. « LES AVENTURES DE RUTH » est un des meilleurs épisodes du moment, en même temps que le 2e épisode (Les sacoches d'or) et le 3e épisode (l'Enfant volé). Marivaux présente **ANDOCHE WATTMAN**, une excellente comédie Mark Sennett, interprétée par Ben Turpin. Elle présente également : Ouah ! Ouah !, amusante comédie en 2 parties, avec le chien Feddy.

Un grand film en préparation

L'Héritière d'un trône

C'est un film PHOCEA

On parle beaucoup actuellement sous le manteau, d'un grand film dont le retentissement laissera de bien loin derrière celui des superfilms qu'on a présenté jusqu'à ce jour. Ce film magnifique a pour titre « **L'HERITIERE D'UN TRONE** ». Décidément PHOCEA qui vient de sortir « **LES DEUX GOSSES** », a en ce moment la main heureuse.

GASTON MINET, *Tailleur*
LILLE — 42, rue de Paris, 42 — LILLE
VETEMENTS Faits d'avance et SUR MESURE
Ouvert le Dimanche, de 9 heures à midi
10347.

Les Terrasses des Cafés de Lille

LE NOUVEAU REGLEMENT

— — — SUITE — — —

III. DROITS ET OBLIGATIONS DES PERMISSIONNAIRES. — 1° La largeur et la longueur de la concession devront être indiquées par des repères fixés sur le trottoir, sur les indications de l'Administration.

Les frais de pose et d'entretien de repères seront à la charge du permissionnaire.

2° Les concessions pourront être limitées à leur extrémité, perpendiculairement à la façade des immeubles, par des grilles largement ajourées ou par des écrans vitrés avec des glaces transparentes.

Ces grilles et écrans seront installés sous la surveillance des agents du service des travaux municipaux, de façon à marquer, très exactement, les limites de la concession tant en largeur qu'en longueur.

Les grilles et écrans devront toujours être mobiles et disposés de manière à pouvoir être enlevés à la première réquisition.

Ces grilles et écrans seront fixés, d'un côté, à la façade et, de l'autre côté, par un goujon pénétrant dans une douille d'angle apparente.

Les grilles ou écrans, dont la partie pleine ne devra jamais dépasser le soubassement de la boutique voisine, pourront avoir au plus la largeur de la concession.

Sauf dérogations, ces grilles et écrans ne devront avoir qu'une hauteur de 1 m. 50 au maximum, de façon à ne pas masquer les boutiques voisines.

En aucun cas, l'utilisation des bâches ou autres dispositifs quelconques, ayant pour effet de supprimer, même partiellement, la transparence de la partie vitrée des écrans, ne pourra être tolérée.

Les concessions pourront être limitées, à leur extrémité, par les lignes obliques pour les besoins de la circulation ou sur la réclamation, reconnue justifiée, des voisins contigüs.

Toute publicité sur les écrans, quels qu'ils soient, est interdite. Toutefois la partie pleine des écrans pourra être utilisée, mais seulement pour la publicité des articles vendus dans l'établissement.

Les inscriptions, existant actuellement sur les paravents conformes au présent règlement, seront considérées comme enseignes non réglementaires et taxées des droits prévus au tarif de voirie pour les enseignes de même nature. Ces droits seront appliqués annuellement, tant que l'inscription subsistera.

Il est formellement interdit de limiter, en totalité ou en partie, les terrasses dans le sens de la longueur, c'est-à-dire parallèlement à la façade par des vitrages, écrans ou autres dispositifs fixés au sol.

Les bâches même transparentes en partie, cloturant les terrasses sont formellement interdites à quelque moment de la journée que ce soit.

Il est interdit de poser des écrans perpendiculaires intermédiaires entre les écrans perpendiculaires extrêmes délimitatifs de la longueur de la concession.

Il est interdit d'isoler les guéridons ou autres de la terrasse principale et de les placer en bordure des trottoirs entre les arbres.

3° Les tables, guéridons, fusains, barrières, etc... devront être placés de façon à ne pas être une gêne pour les magasiniers voisins, ni entraver la libre circulation. En cas de plainte émanant du ou des voisins reconnue justifiée par l'administration, l'autorisation accordée sera immédiatement retirée sans aucun remboursement des droits payés.

4° Des tables-parasols pourront être installées dans les limites de la concession, aux conditions suivantes : leur emplacement fera toujours l'objet d'une décision spéciale de l'Administration, après avis de services compétents au point de vue de la circulation et de l'esthétique. Leur diamètre ne sera jamais supérieur à 1 mètre.

Le diamètre maximum du parasol ne dépassera pas deux mètres et les franges devront se trouver à 1 m. 80 du sol au moins.

5° Des supports à bicyclettes pourront être tolérés dans les limites de la zone concédée en bordure du trottoir après avis du commissaire de police, à condition que les bicyclettes, soient placées parallèlement à la bordure du trottoir et que ces installations ne puissent gêner, en quoi que ce soit la circulation. Ils devront faire l'objet d'une autorisation spéciale et seront passibles de la redevance spéciale afférente à ce genre d'installations.

Toute publicité est interdite sur les supports à bicyclettes, qu'ils soient installés en dedans ou en dehors des limites de la zone concédée pour la terrasse proprement dite.

6° Les terrasses de cafés pourront être maintenues jusqu'à la fermeture des établissements, à la condition d'être convenablement éclairées ; mais rien ne devra subsister sur la voie publique, ni les grilles ou écrans, après la fermeture des établissements ? Toutefois, les caisses de fleurs ou d'arbustes pourront être maintenues, la nuit sur le trottoir mais à la condition d'être rangées contre la devanture de l'établissement.

7° Les cafetiers pourront, sur la zone concédée exercer par eux-mêmes ou par des tiers, un commerce accessoire (vente de gâteaux, coquillages, huitres escargots, marrons, oranges, bananes, journaux), moyennant autorisation spéciale et paiement de la redevance afférente à ce genre d'installation.

Les paniers et caisses devront être rangés le long de la devanture et disposés de manière à ne pas masquer les commerces voisins.

Les commerces accessoires, quels qu'ils soient établis aux terrasses ne pourront, en aucun cas, s'étendre au-delà des limites prévues pour les terrasses dans les mêmes voies.

8° Les concessionnaires devront tenir constamment en parfait état de propreté leurs terrasses ainsi que les abords des dites terrasses : ils devront enlever immédiatement tous papiers, détritus ou déchets de quelque nature que ce soit, qui viendraient à être jetés ou abandonnés aux abords de leur concession, soit par leur personnel, soit par leur clientèle.

IV. SANCTION DES OBLIGATIONS. — Toute terrasse non autorisée ou tout supplément de terrasse non autorisé sera, après avertissement, frappé, pour chaque constatation, d'une redevance égale au 1/10 de la redevance trimestrielle applicable à l'emplacement occupé ; cette redevance spéciale ne pourra être inférieure à 10 fr. elle sera mise en recouvrement, sans préjudices des poursuites que l'Administration pourra exercer vis-à-vis des contrevenants ou de régularisation ultérieure, s'il y a lieu.

Tout supplément de terrasse non autorisé pourra entraîner la suspension de la concession.

Alors même que l'occupation du sol s'effectuerait dans les limites de la concession, l'Administration pourra faire enlever les objets non tolérés aux terrasses ou ne présentant pas les dimensions et dispositions requises, tels que : écrans non réglementaires, caisses de recettes, tableaux affiches, tambours, paniers, caisses de plantes, etc...

Les sanctions, prévues ci-dessus, seront applicables lorsque des commerces accessoires seront installés sans autorisation ou dans des conditions non réglementaires ; les contrevenants seront notamment passibles de la suppression temporaire ou définitive de la concession principale de terrasse.

A suivre.

Le boxeur Ch. Ledoux n'est plus champion d'Europe

SON TITRE A ÉTÉ TRANSMIS AU BELGE HENRI HÉBRANS

Paris, 26. — L'International Boxing Union publie le communiqué officiel suivant :

« Le défi qui avait été lancé par Henry Hébrans, champion de Belgique, pour le titre de champion d'Europe (poids plume) à Charles Ledoux, tenant du titre, n'ayant pas été disputé à sa date limite, c'est-à-dire avant le 9 mai 1924, et l'International Boxing Union n'ayant été saisi d'aucune demande de la Fédération française de boxe, qualifiée pour agir au nom de Charles Ledoux, la Fédération belge de boxe a demandé à l'International Boxing Union de prononcer la déchéance de Charles Ledoux, afin que le titre de champion d'Europe des poids plume soit attribué à Henry Hébrans, champion de Belgique.

La réponse du Comité d'urgence de l'International Boxing Union a été affirmative à l'unanimité et en conséquence Charles Ledoux a été déclaré déchu de son titre et Henry Hébrans proclamé champion d'Europe (poids plume) à partir de ce jour.

POUR L'AMNISTIE

On nous communique :

« La Ligue des Droits de l'Homme vient de soumettre au Gouvernement un projet d'amnistie qu'elle demande aux parlementaires de voter d'urgence.

Elle propose l'amnistie pleine et entière de tous les crimes et délits militaires, à l'exception de la trahison et de l'espionnage. Tous les délits connexes à un délit amnistié se trouveraient amnistiés également.

Le projet conserve la grâce amnistiante ainsi que le recours en révision institué par la loi du 29 avril 1921 pour tous les crimes et délits militaires amnistiés ou non ; toutefois ce recours en révision pourra être introduit **directement** par les intéressés ou leurs ayants-cause sans que le ministère de la Justice ait à intervenir.

Ce projet qui semble répondre entièrement au vœu du pays permettra dans tous les cas la réparation des erreurs judiciaires qui ont pu être commises. »

GUIDE INDICATEUR **LOUIS MASSON** CONSULTEZ LE
LE PLUS PRATIQUE — Couverture rouge
LE PLUS RÉPANDU DANS LA RÉGION DU NORD ET LA BELGIQUE
EN VENTE PARTOUT

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Un infanticide à Burbure

L'accusée est Suzanne Carlier, 22 ans, ménagère à Burbure. Elle est inculpée d'avoir, à Burbure, le 8 janvier 1924, asphyxié son bébé nouveau-né.

Suzanne Carlier est acquittée.

Assassinat à Calais

Paul Deretz 16 ans et demi, garçon boucher à Calais était inculpé d'assassinat.

Il avait tué, pour la voler, une vieille épicière. Cette affaire, inscrite au rôle de cette session, a été remise à 3 mois

Affaire de faux en écritures publiques et de corruption de fonctionnaires

Nous avons exposé ces deux affaires, dont le verdict n'a été rendu qu'hier.

Dans la première affaire, les accusés étaient Hector Dhénin, 40 ans, ancien greffier de la commission cantonale de dommages de guerre, à Croisilles et Marius Queval, 38 ans, ancien agent administratif de la commission cantonale de Croisilles.

Dans la deuxième : Marius Quéval, cité ci-dessus et Fernand Peugnet, 36 ans, serrurier à Croisilles.

Au début de l'audience, la cour rendit un arrêt déclarant qu'en raison de leur connexité, les deux affaires inscrites au rôle de cette journée seraient jointes pour n'en former qu'une

Hector Dhénin, Marius Quéval et Fernand Peugnet ont été acquittés.

Pour tous vos Imprimés
ADRESSEZ-VOUS
A L'IMPRIMERIE COMMERCIALE
"LA PRESSE POPULAIRE"
186bis, rue de Paris - LILLE

UN LILLOIS DÉTIENT LE RECORD DU MONDE DE TIR-MINIATURE

Nous avons annoncé la performance réalisée au stand olympique de tir à Reims, par le Français Pierre Coquelin de Lisle.

Ce jeune homme, à peine âgé de 23 ans, a gagné le tir miniature à la carabine, en battant le record du monde avec 398 points sur 400 possibles, dans un tournoi qui réunissait 19 nations, soit soixante-dix tireurs de choix.

Pierre Coquetin de Lisle, licencié en droit actuellement secrétaire d'un agréé au Tribunal de commerce de Paris, est né à Lille en 1901. Son père, M. le général Coquelin de Lisle avait épousé une Lilloise, Mlle Marie Renouard, fille de M. Emile Renouard, industriel à Lille.

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas
62, Rue de Richelieu. PARIS

LE DROIT SYNDICAL

Le Bureau Fédéral nous communique :

« Par suite de l'illégalité commise par les gouvernements du Bloc National à l'égard des Syndicats de Fonctionnaires, la plupart de nos groupes avaient été dissous par les tribunaux et avaient dû abandonner leur titre pour devenir sections du Syndicat de Seine-et-Oise, non dissous.

D'ailleurs, seul le nom changeait. Mais c'était déjà trop ! Nous prétendons avoir le droit de jouir de la loi de 1884 sur les Syndicats au même titre que tous les travailleurs.

Citoyens, comme les autres Français, nous réclamons le droit commun

La majorité parlementaire, issue des élections du 11 mai, n'a pas à accorder le droit syndical aux fonctionnaires. Qu'elle se contente de faire respecter la loi qui le leur a donné depuis 40 ans.

Quoi qu'il en soit, par décision du 6 juin, le Bureau Fédéral a demandé à tous les Syndicats de l'Enseignement de reprendre leur ancienne forme. C'est chose accomplie depuis le 26 juin. **Le Bureau Fédéral »**

Revision des pensions de retraite militaires

On nous communique :

La circulaire du 4 juin 1924 a prescrit, que les pensionnés appartenant à l'une des catégories suivantes :

a) Militaires titulaires d'une pension fondée sur la durée des services (pension d'ancienneté, pension proportionnelle, pension mixte des articles 59 et 60 de la loi du 31 mars 1919, pension de réforme prévue par la loi du 19 mai 1834).

b) Veuves ou orphelins de militaires titulaires d'une pension reversible fondée sur la durée des services (pension d'ancienneté, pension proportionnelle reversible de la loi du 16 avril ou de la loi du 22 juillet 1921, pension mixte de l'article 60 de la loi du 31 mars 1919).

c) Assimilés aux militaires bénéficiaires d'une pension à forme militaire fondée sur la durée des services (ouvriers immatriculés des manufactures d'armes et des arsenaux, ingénieurs et agents techniques des poudres, etc...)

d) Veuves ou orphelins (titulaires d'une pension) des assimilés visés à l'alinéa ci-dessous devaient adresser au Sous-Intendant militaire chargé du service des pensions dans leur département, une déclaration questionnaire d'un modèle figurant au « Journal Officiel » du 6 juin 1924. Le Ministre des Pensions prescrit que ces déclarations questionnaires seront faites sur un modèle imprimé délivré par la Sous-Intendance.

Les intéressés qui n'ont pas encore pr... leur déclaration questionnaire, sont prév... que des formules sont gratuitement mises à disposition.

Les demandes pour la première Région devr... être adressées au Sous-Intendant militaire, cl... gé du service des pensions, Caserne Souham... Lille, ou faite verbalement au bureau de r... seignements de la dite caserne.

T. S. F.

RADIO PARIS. — 27. — 12 h. 30, cours de ... verture des changes ; Cours d'ouverture de ... tons (Le Havre, Liverpool et Alexandrie) ; C... Martin des cafés ; Communiqué des halles ; ... visions météorologiques ; Communiqué Hav... Cours d'ouverture des valeurs à la Bourse ... Paris. — 17 h. 45, radio-concert par l'orc... tre tzigane Radio-Paris : 1. Parfum des ro... Barbiroli ; 2. Sérénade, F. Jehin ; 3. Mystérieu... Bicchierai ; 4. Apposionnata, L. Dacette ; 5 ... reux moment, Rogister ; 6. Gigue, A. Borchar... 7. Eperdument, C. Denisty ; 8. Pastel aux lor... fanés, M. Pesse ; 9. En badinant, E. Larini... 10. Suite Guillot Promesse (ronde) ; 11. Elisa... beth, Czardas Gungillo ; 12. Chanson andalous... Ferré ; 13. La fête des Vignerons, valse, G. Dor... — 16 h. 30, cours de la Bourse du commerce ... Paris (blé, avoine, sucre) ; Clôture des chang... et des valeurs ; Cours des métaux. — 16 h. 4... radio-concert avec le concours de Mlle Bell et ... Mme Rameau : 1. Doctor Gradus ad Parnassu... piano, Debussy ; 2. Clarinette ; 3. a) Le noyer... Schumann ; b) Amour que veux-tu de moi ... Lulli, chant, Mlle Bell ; 4. Aria, violon, Bach... 5. Clarinette ; 6. Joli mai, joli chant, Mme R... meau Ricourt ; 7. Après l'été, piano, F. Schmitt ... 8. Tambour chinois, violon, Kreissler ; 9. Arabesque en Ut, piano, Schumann ; 10. a) Kashmiri Song ; b) Air de Germaine des Cloches de Corneville, chant, Mlle Bell ; 11. Clarinette ; 12. Berceuse, violon, Fauré ; 13. Final de ma Sonate en La, Mozart. — 17 h. 45, cours de clôture des cotons du Havre, Liverpool et Alexandrie ; Ouverture et derniers cours des cotons de New-York ; Communiqué Havas. Premiers résultats des courses ; Extraits de la presse. — 20 h. 30, derniers résultats des courses ; Récapitulation ; Courses ; Changes ; Communiqué Havas et de presse ; Clôture des cours des cotons de New-York ; Causerie-conférence de l'œuvre générale de l'enfance de Mlles Bardot et Géraud, inspectrices des écoles maternelles sur : « L'armoire à joujoux ». — 21 heures transmission du concert de la Salle Gaveau.

ECOLE DES P. T. T. — 27. — A 20 h. 30, causerie sur le dépistage des anormaux dans la famille et à l'école, par M. le docteur Claude, professeur à la Faculté de Médecine, causerie faite au nom de la Ligue d'Hygiène mentale. — Concert organisé par la Renaissance Française, avec le concours de M. André Lorec, soliste des Concerts Colonne ; Mme Verdevoye-Meuclin, pianiste ; M. Périsse, de l'Opéra-Métro de New York ; P. Rémond, flûtiste ; Mac Hair, humoriste.

LE SECRET DES COMMUNICATIONS RADIOGRAPHIQUES

Paris, 26. — Un journaliste s'est entretenu avec l'inventeur américain John Hays Hammond, de passage à Paris, qui s'est, depuis longtemps spécialisé dans les communications par ondes hertziennes. Cet inventeur aurait trouvé le moyen d'assurer le secret absolu, non seulement des communications radiotélégraphiques, mais encore et surtout des messages radiotéléphonés ; d'autre par, d'annihiler totalement les effets de brouillages dus aux émissions simultanées de plusieurs postes sur même longueurs d'onde.

Tous les soirs, à partir de 18 heures, audition publique et gratuite dans le HALL DU REVEIL DU NORD, 186 bis, ue de Paris, Lille.

Pyrénées-Lourdes 480 fr.
Paris, Bordeaux, Bayonne, Biarritz, Pau
Lourdes, Gavarnie, Paris
Une semaine toutes dépenses comprises, départs à toutes dates au choix
VOYAGES DE NOCES ET DE FAMILLES
Demander nos divers programmes
NORD-VOYAGES
66, rue des Stations, LILLE — Tél. 39.02
ou Lecture Populaire, 36, Gde-Rue, Roubaix

Bulletin Economique

PARIS (Halles Centrales), 25. — *Viandes.* Bœufs, quartier derrière, 5 à 8.80 ; devant, 2 à 4.00 ; aloyau, 7 à 13.00 ; cuisses, 5.50 à 8.00 ; veau extra, 1re qualité, 9 à 10.20 ; 2e qualité, 8 à 8.90 ; 3e qualité, 6 à 7.90 ; moutons, 1re qualité, 9.70 à 11.50 ; 2e qualité, 7.80 à 9.60 ; 3e qualité, 5.50 à 7.70 ; gigots, 7.50 à 13.00 ; carrés parés, 8 à 19.00 ; porcs entiers ou demis, 1re qualité, 7.90 à 7.60 ; 2e qualité, 7 à 7.30 ; filets, 9.50 à 11.00 ; jambon, 7 à 9.50.

Beurres. — Fermiers Isigny, 11 à 13.50 ; centrifuge Normandie, 11 à 13.00 ; Bretagne, 10.50 à 12.50 ; Charente et Poitou, 11 à 13.50 ; marchands Normandie, 9.20 à 11.80 ; Bretagne, 9.50 à 11.50 ; beurre salé ou fondu, 9.00 ; Bretagne choix, 9.20 à 9.50.

Œufs. — Normandie extra, 4.20 à 5.40 ; choix, 3.70 à 4.10 ; Bretagne choix, 3.70 à 4.20 ; autres, 3.40 à 3.60 ; étrangers, 3.40 à 3.70.

Fromages. — Camembert Normandie, 70 à 200 ; divers, 50 à 125 : Lisieux boîtes, 100 à 300 ; vrac, 50 à 275 ; Pont-Lévêque, 70 à 240.

Volailles. — Canards rouennais, 20 à 25.00 nantais, 17 à 24.00 ; fermes, 8 à 11.00 ; poule morts nantais, 15 à 16.00 ; poules Bretagne, à 12.00.

PARIS (Bourse du Commerce), 26. — *Sucre* — Ouverture ferme — Courant, 271.50-272 ; juillet, 267-268 ; août, 262.50-263 ; septembre, 25... 3 d'octobre, 211.50 ; 3 de novembre, 209.50-21... tous payés.

FEUILLETON DU 28 JUIN 1924. — N° 26

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

PAUL FÉVAL FILS

— Ah ça ! qu'est-ce donc qui vous est arrivé ?

— Rien du tout ? fit Gérin.

— Rien du tout ? Vous me prenez pour un autre, eh ? Vous avez vu quelque chose à la villa, tout à l'heure ? Vous êtes sorti de la jaune comme un citron ! On ne vous y attendait pas et vous avez dérangé un tête-à-tête !

Gérin se leva brusquement.

— Monsieur Blisse, assez là-dessus ! Je suis venu pour causer d'affaires et non pas pour faire ni écouter des romans. Vous êtes un peu causeur : faites-moi un plaisir, ne parlez de vos rêveries à personne ! Je ne sais ce que vous voulez dire.

Le courtier rit bruyamment.

— Ah ! ça m'est bien égal ! s'écria-t-il. Vous avez peur que j'en parle ? je n'en parlerai pas. Soyez tranquille ! Seulement, mon idée est faite. Guiraud s'y est pris trop tard pour se marier ! surtout pour épouser une jeunesse, jolie comme l'est sa Franciote ! Tous les garçons sont amoureux d'elle et si elle le veut, dans six mois d'ici, elle aura mis le feu aux quatre coins de Marseille ! Voilà ce que sont les femmes qu'on épouse en catimini !

« Allons, ne vous fâchez pas, Gérin, ce que je dis tout haut, il y en a tant qui le disent tout bas ! Guiraud n'en sera pas plus malheureux pour cela, allez ! Quand à lui ouvrir les yeux, on s'en gardera bien ! Quand le vin est tiré, on sait qu'il faut le boire !

« Eh bien ! vous partez ?

— Oui, vous savez, j'ai beaucoup à faire, moi !

— Vous n'alléz pas oublier ma lettre, au moins ?

— N'ayez pas peur, à trois heures, elle sera avec mon courrier.

— Allons, c'est bien, adieu Gérin.

— Adieu, monsieur Blisse.

Gérin partit, non sans avoir sommairement pris congé de la maîtresse de la maison.

Quelques heures plus tard, il était devant son bureau, écrivant.

Sa lettre se terminait ainsi :

« Je vous prie de me donner de nouveaux ordres, car depuis votre départ, j'ai fourni la somme dont je vous ai donné plus haut le détail, plus un millier de francs, ce matin même.

« Vous savez que je vous ai envoyé 13.000 francs d'autre part, et vu les fortes dépenses du trimestre précédent, je n'ai plus grand' chose par devers moi ; or, je dois être en mesure pour la fin de ce mois ayant non seulement à payer les employés et les ouvriers, mais encore la traite Smittson and Cº, soit 6.000 francs.

« De plus, j'estime que votre présence ici, est tout à fait nécessaire. »

Gérin demeura tout rêveur, il cacheta sa lettre, la remit avec celles du courrier et les fit porter.

Après quoi, la tête plongée dans ses mains, il rêva profondément, se demandant s'il n'avait pas été abusé par ses propres yeux et s'il avait vraiment bien vu Mme Guiraud dans les bras de Sixte Rodel. Et, s'il ne s'était pas trompé, qu'est-ce que tout cela pourrait bien devenir ?

Son devoir, quel était-il ? Parler au patron de ce qu'il avait vu ? Ah ! jamais. On sait toujours ces choses-là assez tôt.

La grosse question d'ailleurs, celle qui primait toutes les autres, c'était d'enrayer le mouvement de la dépense.

Bien sûr, on ne se marie pas tous les jours, mais pour une fois, M. Guiraud y avait été trop largement, jetant les billets de mille comme de gros sous.

Madame s'imaginait peut-être qu'on était sur ce pied-là ? pas du tout ! Pour bien faire et pour que la maison conservât sa bonne renommée son grand crédit sur la place, il fallait se réduire à dépenser de dix à douze mille francs, quinze mille au plus.

Gérin supputait cela dans sa tête bourrée de calculs.

Il se disait que l'appartement de la rue Noailles, superbement installé, pourvu abondamment de tout ce qui est nécessaire, était chose faite et durable.

Meubles, linge, bijoux, tout y abondait.

Les domestiques coûtaient peu mais madame pouvait bien supprimer la cuisinière Julien étant un cordon bleu masculin émérite.

Avec cette réforme, on arriverait largement !

Cette Parisienne, cette Franciote comme disaient les commis, apprendrait que nombre de dames marseillaises et des plus riches font figure avec moins que cela.

Il ne s'agit que de savoir et surtout de vouloir

Gérin se sentait le courage de réagir, maintenant qu'il avait contre la femme du patron une rancune à satisfaire. Avant, il ne l'aurait pas pu, parce qu'elle avait une façon de regarder et de sourire qui lui tournait la tête.

Ayant rêvé à tout cela, et bien établi son plan dans sa pensée, Gérin prit une autre feuille de papier de format commercial et, sans rien changer à son style habituel, il écrivit :

« Très honoré Monsieur,

« Ayant pris connaissance et bonne note de votre lettre, nous vous faisons savoir que nous veillons au grain et qu'il n'est que temps pour vous d'aviser ».

Il dut faire un effort pour ne pas prendre à la presse, copie de cette lettre bizarre adressée à Rodel père.

Il attendit la réponse avec une certaine anxiété : elle ne se fit d'ailleurs, pas trop attendre : courrier par courrier, il reçut de Rodel un pli contenant une lettre particulière pour son fils, avec prière à Gérin de la remettre en secret, ce qui fut fait.

En donnant cette lettre à Sixte Gérin affecta de n'y attacher aucune importance et de s'occuper immédiatement d'autre chose. Mais il put voir le jeune homme pâlir, tandis que son visage était presque décomposé par la colère.

— Comment se fait-il que mon père m'envoie cette lettre par vous, monsieur ? demanda-t-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre calme.

— Je ne sais pas, répondit tranquillement Gérin ; c'es assez la coutume de monsieur votre père d'enfermer, quand il le peut, deux lettres sous la même enveloppe... Il n'y a pas de petites économies !

L'air paterne de Gérin fit hausser les épaules à Sixte. Il sortit brusquement en disant :

— Je vous fais mes adieux, monsieur ; il se peut que ce soir même ou demain matin je sois obligé de partir et, dans un cas comme dans l'autre, je ne reviendrai pas ici. Il n'y a pas de lettre de M. Guiraud au courrier ?

— Non, monsieur.

— Adieu, alors !

Gérin s'inclina obséquieusement. Lorsque Sixte eut disparu, le bonhomme se frotta les mains, il avait réussi.

Celui-là parti, on verrait.

XI

COMPARAISON

Sixte retourna rue Noailles : les deux jeunes femmes étaient seules dans le petit salon aménagé par Renée en façon de boudoir.

Renée, étendue sur une causeuse, s'ennuyait prodigieusement, Jeanne travaillait à un ouvrage de broderie ; la jeune femme de Sixte était un peu pâle un cercle bleuâtre entourait ses grands yeux noirs et ses sourcils se fronçaient fréquemment sous l'impression d'une pensée irritante et désagréable.

Sixte entra, et, dès son arrivée, Renée laissa échapper une exclamation de joie.

— Ah ! c'est vous, enfin ! s'écria-t-elle, nous vous attendons, Jeanne et moi pour savoir ce que nous allons faire de cette journée.

Sixte répondit d'un ton amer :

— Je suis désolé de n'avoir pas d'autre distraction à